

Assemblée Générale de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel Jeudi 25 février 2021

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : COULANJON J., DOUSSET B., DUBREUIL A., MANGERET C., CHEMINET JL., LECLERC C., CHARRET T., ABRANOWITCH S., MARCHAND P., PENAUD JP., TABOURET V., CHABROL JE., BOURICAT G., NAQUET C., VERMEZ N., LAMOTTE JM., DUCHIER C., ROLIN S., LAMY R., ANTONIOTTI L., JACQUOT C., PETIT E., PALLIOT JM.

Délégués excusés : DAUGERON D., DEFFONTIS S. (pouvoir à V. TABOURET), DUNEAUD JL., MORANNE L., DUMONTET B.

L'ordre du jour était le suivant :

- ✓ Présentation des aides à l'amélioration de l'habitat par les services du Conseil Départemental
- ✓ Débat d'Orientations Budgétaires avec les projets de l'année 2021
- ✓ Travaux à prévoir dans bâtiments communautaires : isolation Maison de Services, Point Info Tourisme, toiture annexe du gîte de Saint Sauvier, mobilier de l'écogîte de Mesples
- ✓ Décision sur le transfert de la compétence Mobilité
- ✓ Avis de la Communauté de Communes sur le projet de restaurant à Huriel
- ✓ Maison de Santé d'Huriel : problème de la signature des baux
- ✓ Demande de subventions de l'entreprise SAVONESSA et le magasin d'optique à Huriel
- ✓ Personnel :
 - Service Environnement : titularisation d'un employé
 - Maison France Services : départ en retraite d'un employé
 - Tourisme : titularisation d'une employée
- ✓ Baux :
 - Reconduction du bail de l'entreprise SAVONESSA qui prend fin le 31 mars 2021
 - Bail du locataire de St Sauvier: procédure judiciaire engagée pour non paiement des loyers
- ✓ Ouverture de 2 budgets annexes : savonnerie et Zone Artisanale d'Huriel
- ✓ Questions diverses

Présentation des aides à l'amélioration de l'habitat par les services du Conseil Départemental

Le coordonnateur de la Cellule Habitat Energie, a effectué une présentation des aides à l'amélioration de l'habitat (ci-jointe).

Il a précisé que pour bénéficier de ces aides, le demandeur devait occuper le logement pendant 6 ans. On ne peut déroger à cette règle qu'en cas de force majeure (exemple perte de son emploi obligeant un déménagement).

Débat d'orientation budgétaire

Les bilans financiers des différents services sont présentés.

Coût par habitant				
Année 2020				
	totale insee	RAM		
		Dépenses	Recettes	Equilibre
Archignat	340	1 299	820	-479
Chambérat	311	1 188	750	-438
La Chapelaude	1022	3 904	2 463	-1 441
Chazemais	507	1 937	1 222	-715
Courçais	327	1 249	788	-461
Huriel	2702	10 322	6 513	-3 809
Mesples	126	481	304	-178
Saint Désiré	456	1 742	1 099	-643
Saint Eloy	43	164	104	-61
Saint Martinien	615	2 349	1 482	-867
Saint Palais	166	634	400	-234
Saint Sauvier	351	1 341	846	-495
Treignat	404	1 543	974	-570
Viplaix	308	1 177	742	-434
TOTAL	7 678	29 332	18 507	-10 825

Coût par habitant				
Année 2020				
	totale insee	Portage de repas		
		Dépenses	Recettes	Equilibre
Archignat	340	4 666	4 359	-308
Chambérat	311	4 268	3 987	-282
La Chapelaude	1022	14 026	13 101	-925
Chazemais	507	6 958	6 499	-459
Courçais	327	4 488	4 192	-296
Huriel	2702	37 084	34 638	-2 446
Mesples	126	1 729	1 615	-114
Saint Désiré	456	6 258	5 846	-413
Saint Eloy	43	590	551	-39
Saint Martinien	615	8 441	7 884	-557
Saint Palais	166	2 278	2 128	-150
Saint Sauvier	351	4 817	4 500	-318
Treignat	404	5 545	5 179	-366
Viplaix	308	4 227	3 948	-279
TOTAL	7 678	105 377	98 426	-6 951

Coût par habitant				
Année 2020				
	totale insee	Maison France Services		
		Dépenses	Recettes	Equilibre
Archignat	340	1 470	1 328	-142
Chambérat	311	1 345	1 215	-130
La Chapelaude	1022	4 420	3 993	-427
Chazemais	507	2 193	1 981	-212
Courçais	327	1 414	1 278	-136
Huriel	2702	11 685	10 557	-1 128
Mesples	126	545	492	-53
Saint Désiré	456	1 972	1 782	-190
Saint Eloy	43	186	168	-18
Saint Martinien	615	2 660	2 403	-257
Saint Palais	166	718	649	-69
Saint Sauvier	351	1 518	1 371	-147
Treignat	404	1 747	1 579	-169
Viplaix	308	1 332	1 203	-129
TOTAL	7 678	33 205	30 000	-3 205

	Heures affectées	Service environnement				Coût par hab.
		Personnel	Matériel, entretien, emprunt	Coût	Pop. totale 2020	
Archignat	144	3 206	1 343	4 548	340	13,38
Chambérat	141	3 139	1 315	4 453	311	14,32
La Chapelaude	200	4 452	1 865	6 317	1022	6,18
Chazemais	155	3 450	1 445	4 896	507	9,66
Courçais	142	3 161	1 324	4 485	327	13,72
Huriel	330	7 346	3 077	10 423	2702	3,86
Mesples	120	2 671	1 119	3 790	126	30,08
Saint Désiré	180	4 007	1 678	5 685	456	12,47
Saint Eloy	111	2 471	1 035	3 506	43	81,53
Saint Martinien	175	3 896	1 632	5 527	615	8,99
Saint Palais	127	2 827	1 184	4 011	166	24,16
Saint Sauvier	160	3 562	1 492	5 054	351	14,40
Treignat	164	3 651	1 529	5 180	404	12,82
Viplaix	151	3 361	1 408	4 769	308	15,48
TOTAL 1	2300	51 200	21 444	72 645	7678	9,46
Com Com	3690	82 143	34 404	116 547		
TOTAL GENERAL	5 990	133 344	55 848	189 192		

Coût par habitant				
Année 2020				
	totale insee	PIT		
		Dépenses	Recettes	Equilibre
Archignat	340	1 640	850	-789
Chambérat	311	1 500	778	-722
La Chapelaude	1022	4 929	2 556	-2 373
Chazemais	507	2 445	1 268	-1 177
Courçais	327	1 577	818	-759
Huriel	2702	13 031	6 757	-6 274
Mesples	126	608	315	-293
Saint Désiré	456	2 199	1 140	-1 059
Saint Eloy	43	207	108	-100
Saint Martinien	615	2 966	1 538	-1 428
Saint Palais	166	801	415	-385
Saint Sauvier	351	1 693	878	-815
Treignat	404	1 948	1 010	-938
Viplaix	308	1 485	770	-715
TOTAL	7 678	37 029	19 201	-17 828

Répartition proportionnelle aux habitants										
Année 2020										
	Pop.	RAM	Portage repas	MFS	Service environ.	PIT	Ecole de musique	Admin.	participation aux services extérieurs	TOTAL
Archignat	340	258	308	209	8 378	789	443	6 944	941	18 270
Chambérat	311	236	282	192	7 663	722	405	6 351	861	16 712
La Chapelaude	1022	775	925	630	25 183	2 373	1 331	20 872	2 830	54 919
Chazemais	507	385	459	312	12 493	1 177	660	10 354	1 404	27 244
Courçais	327	248	296	201	8 058	759	426	6 678	905	17 572
Huriel	2702	2 050	2 446	1 665	66 579	6 274	3 519	55 182	7 481	145 196
Mesples	126	96	114	78	3 105	293	164	2 573	349	6 771
Saint Désiré	456	346	413	281	11 236	1 059	594	9 313	1 262	24 504
Saint Eloy	43	33	39	26	1 060	100	56	878	119	2 311
Saint Martinien	615	466	557	379	15 154	1 428	801	12 560	1 703	33 048
Saint Palais	166	126	150	102	4 090	385	216	3 390	460	8 920
Saint Sauvier	351	266	318	216	8 649	815	457	7 168	972	18 861
Treignat	404	306	366	249	9 955	938	526	8 251	1 119	21 710
Viplaix	308	234	279	190	7 589	715	401	6 290	853	16 551
TOTAL	7 678	5 824	6 951	4 731	189 192	17 828	10 000	156 805	21 257	412 589

Emprunts						
			2021			
	Date dernière échéance	Dettes au 31/12/2020	Capital remboursé	Intérêts remboursés	Annuité	Loyers à percevoir
Garage Saint Désiré	26/07/2021	2 422	2 422	49	2 471	
Acquisition locaux EDF	01/06/2022	15 664	10 333	498	10 831	
Tractopelle	30/07/2022	22 021	12 583	142	12 725	
Maison du peintre	25/10/2022	16 290	7 978	550	8 528	
Atelier des artistes	09/07/2023	11 891	4 153	474	4 627	3 600
Atelier de Chazemais	25/10/2023	15 128	4 873	451	5 325	
ZAC de Souvol	25/05/2025	59 594	12 443	1 935	14 378	1 200
Espace Mosaïque	15/01/2027	64 451	9 248	2 483	11 731	21 598
Ecogîte de Mesples	01/03/2027	29 097	4 163	1 152	5 314	17 500
Hôtel d'entreprises	25/01/2028	20 624	2 504	786	3 290	12 869
Rue des Arts	01/11/2028	58 899	6 532	1 892	8 424	5 890
Maison de Viplaix	25/03/2029	44 127	4 476	2 026	6 501	5 861
Gîte handicap	22/02/2031	92 959	8 256	1 798	10 053	15 996
Atelier Huriel	25/04/2032	49 442	3 995	662	4 657	5 400
Maison santé La Chap.	06/08/2033	72 868	5 210	1 099	6 309	4 320
Maison santé Huriel	25/11/2034	190 608	12 546	2 305	14 852	24 170
Logement Saint Sauvier	01/12/2037	55 838	2 908	838	3 746	5 083
TOTAL		821 924	114 624	19 138	133 762	123 487

Résultats 2020

(budget principal)

Excédent de fonctionnement 2020 98 512 €

Excédent reporté : 373 635 €

Soit un excédent fonctionnement cumulé 472 147 €

Excédent d'investissement : 197 886 €

RAR 2020 (dépenses)..... 81 678 €

RAR 2020 (recettes)..... 79 430 €

Crédit disponible 426 039 €

- Résultat de fonctionnement reporté : 472 147 €

- Remboursement capital emprunts : - 46 108 €

Les projets de l'année 2021

Ils seront les suivants :

- ▶ Réalisation de l'atelier de Savonnerie : coût 166 300 € - 80 % de subvention
- ▶ Extension de la ZAC d'Huriel : coût des travaux 300 000 € - 8 0% de subvention sollicitée
- ▶ Baignade Biologique si validation
- ▶ Rénovation de bâtiments communautaires (42 000 €)
- ▶ Matériel Service Environnement

Les travaux à prévoir dans les bâtiments communaux

Une dépense de 84 075 € a été inscrite dans le Contrat de Territoire pour réaliser des travaux dans les bâtiments de la Communauté de Communes. Ces travaux seront subventionnés à hauteur de 50 %.

Plusieurs projets ont été identifiés, ils seront soumis à l'avis de la commission travaux prochainement :

Il s'agit :

- Maison France Services : isolation extérieure car factures importantes d'électricité. (2 devis en cours)
- Gîtes de Saint-Sauvier : toiture de l'appentis qui s'écroule (2 devis en cours)

- Point Info Tourisme : réfection de la façade (devis en cours)
- Mobilier de l'écogite : toutes les chaises sont à changer
- Siège de la Communauté de Communes : porte d'entrée à changer
- Maison de Viplaix : isolation à prévoir

Décision sur le transfert de la compétence Mobilité

Rappel : la loi LOM prévoit la couverture intégrale du territoire national en autorités organisatrices de la mobilité (AOM). En effet jusqu'à présent, seules les Communautés d'Agglomération, Communautés Urbaines et Métropole étaient obligatoirement AOM.

A présent, chaque Communauté de Communes devra faire le choix de prendre cette compétence d'AOM ou d'en laisser l'exercice à la Région.

Le champ de la compétence mobilité est le suivant :

- ✓ Organisation des services publics de transports réguliers, qu'ils soient urbains ou non urbains. Toutefois, il n'y a pas l'obligation d'en mettre en place s'il n'y a pas de pertinence pour le territoire.
- ✓ Organisation des services publics de transport à la demande. Ces services constituent une réponse adaptée en complément des transports collectifs ou pour des besoins plus diffus.
- ✓ Organisation des services publics de transport scolaire : lorsqu'une Communauté de Communes devient AOM, elle pourra choisir de reprendre ou non en bloc les services de transport « lourds » (transport régulier, transport scolaire, transport à la demande) que la Région organise aujourd'hui intégralement sur son territoire.
- ✓ Organisation des services de mobilités actives et partagées, service de location de vélos, plateforme de mise en relation pour le covoiturage en contribuant par le financement par exemple.
- ✓ Organisation des services de mobilités solidaires.

Si la Communauté de Communes souhaitait prendre cette compétence, la procédure de transfert serait la suivante :

- Le Conseil Communautaire doit adopter avant le 31 mars 2021 une délibération à la majorité absolue des suffrages exprimés et notifier cette délibération à chaque maire.
- Les Conseils Municipaux ont 3 mois pour délibérer.

1. Si l'EPCI prend la compétence, les services de mobilité organisés par les communes sont transférés à l'EPCI.

Bien que n'étant pas AOM, la Commune peut choisir de continuer à organiser les services de mobilité existants mais elle ne peut pas créer de nouveaux services.

2. Si la Communauté de Communes décide de ne pas prendre cette compétence, c'est la Région qui devient AOM par substitution.

Le Conseil Régional propose la signature d'une convention par laquelle la Région Auvergne Rhône Alpes et la Communauté de Communes s'engagent à mettre en œuvre les partenariats et les politiques mobilités nécessaires dans le cadre d'une convention de délégation de compétences à venir.

La Communauté de Communes sera membre du Comité partenaire couvrant son territoire et signataire du contrat opérationnel de mobilité à l'échelle du bassin.

La convention prévoit également de :

- ✓ Promouvoir des services réguliers de transports publics des personnes : études financées à 50 % par la Région + 50 % pour l'exploitation du service pour les lignes à vocation locale ou répondant aux besoins spécifiques du territoire
- ✓ Promouvoir des services à la demande de transports publics des personnes : études financées à part égale avec la Région + 50 % des courses de TAD
- ✓ Promouvoir les services de transport scolaire (compétence effective régionale)
- ✓ Promouvoir l'intermodalité entre les réseaux : aire de covoiturage (financement de la Région à hauteur de 50 %)
- ✓ Promouvoir les services relatifs aux mobilités actives - concerne le vélo : la Région pourra déléguer la compétence à la Com.Com tout en soutenant l'action
- ✓ Promouvoir les services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur - vise l'autopartage : la Région apporte son soutien à hauteur de 50 %
- ✓ Promouvoir les services de mobilités solidaires : tarification solidaire pour les transports

Un débat s'est ensuite engagé sur cette prise de compétence. Une des interrogations porte sur le maintien de la prise en charge du coût des transports scolaires par le Conseil Départemental.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de ne pas prendre cette compétence qui sera donc exercée par la Région.

La convention fera l'objet d'une discussion avec la Région afin de permettre au territoire de pouvoir agir en matière de covoiturage, de services de mobilités solidaires ou d'itinéraires « vélo ».

Avis de la Communauté de Communes sur le projet de restaurant à Huriel

Dans le cadre de l'obtention récente du « label Petite Ville de Demain » par la commune d'Huriel, un projet d'aménagement d'un restaurant en centre bourg a été initié. Il serait implanté à proximité de la halle. Un porteur de projet a été identifié.

Le projet, pour bénéficier de subvention, doit disposer d'un avis favorable de la Communauté de Communes et de la CCI.

Le Conseil Communautaire donne à l'unanimité un avis favorable à cette initiative. Monsieur le Maire de Saint Martinien sollicite l'envoi d'une esquisse de l'opération.

Maison de Santé d'Huriel

Le rendez-vous pour la signature des crédits-baux (médecins et kinés) a été reporté par les kinésithérapeutes qui ont demandé à leur notaire de refaire une étude de l'acte. Celle-ci reprend le dossier du départ et redemande toutes les pièces déjà fournies.

Conséquence : les signatures des crédits-baux sont reportées et l'ensemble des professionnels de santé occupent les locaux sans titre.

Le Président explique qu'il a sollicité le conseil d'un avocat et qu'une procédure d'assignation a été lancée.

Le Conseil Communautaire, consterné par cette situation, décide de soutenir la démarche d'assignation.

Aides aux entreprises : deux dossiers définitifs ont été déposés

✓ Optique Grand Rue à Huriel

Cette entreprise a aujourd'hui complété son activité par la fabrication de montures de lunette sur mesure.

La Communauté de Communes a reçu le dossier définitif sollicitant une subvention pour un projet d'acquisition d'une meuleuse professionnelle.

- Coût total : 15 000 €
- Subvention Région 20 %, soit 3 000 €
- Subvention Communauté de Communes 10 %, soit 1 500 €

✓ Entreprise SAVONESSA à Huriel

Objet : agencement du laboratoire et de la boutique, installation d'une verrière et d'un poêle, matériel et équipement de laboratoire.

- Montant total du projet : 17 575 €HT
- Aide Régionale (20 %) : 3 515 €
- Aide de la Communauté de Communes 10 %, soit 1 757,50 €

Le Conseil Communautaire à l'unanimité accepte ces deux demandes de subvention.

Personnel

✓ Titularisation de 2 agents

La Commission Ressources Humaines s'est réunie récemment et a étudié les projets de titularisation de 2 agents :

- Service Environnement : titularisation d'un employé qui vient d'effectuer son année de stagiairisation
- Service Tourisme : titularisation d'une employée qui est embauchée en emploi contractuel (30 h) depuis le 26 décembre 2017

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, accepte la titularisation des 2 agents.

✓ Départ en retraite d'un employé

Il a été recruté en contrat PEC (Parcours Emploi Compétence) en mai 2018. Son contrat devait se terminer le 13 mai 2021.

La date de son départ en retraite a finalement été fixée au 31 janvier 2021.

La Communauté de Communes en a été informée 8 jours avant. Pour éviter une rupture brutale dans le service, un contrat lui a été fait de 25 jours jusqu'à l'Assemblée Générale pour une prise de décision.

Aujourd'hui, la commission propose de lui rédiger un contrat jusqu'à la date de fin prévue de son contrat initial (mai 2021) afin d'avoir un peu de temps pour réorganiser le service.

Le Conseil Communautaire accepte de poursuivre le contrat de cet employé jusqu'au mois de mai et de profiter de ce délai pour revoir l'organisation du service en terme de personnel.

Baux

- ✓ Reconduction du bail de l'entreprise SAVONESSA à Huriel

Le bail précaire de l'entreprise SAVONESSA prend fin le 31 mars 2021 après une durée de 3 ans. Les baux précaires ne pouvant dépasser cette durée, le Conseil Communautaire doit décider de la signature d'un bail commercial.

Le Conseil Communautaire valide le principe de la signature d'un bail commercial dans les locaux qu'elle occupe à ce jour.

- ✓ Bail du locataire de Saint-Sauvier

Ce locataire ne paie pas ses loyers depuis plus d'un an. La Communauté de Communes avait déjà saisi un huissier pour annuler le bail mais l'intéressé avait payé sa dette quelques jours avant le jugement.

Aujourd'hui, il ne respecte pas les engagements pris alors et la Communauté de Communes du Pays d'Huriel ne perçoit pas la part de l'APL du loyer car il n'est plus à jour des démarches.

Un huissier a été saisi afin qu'un commandement de payer soit rédigé et pour engager les démarches de résiliation du bail.

Le Conseil Communautaire valide cette décision et décide d'engager la résiliation du bail.

Création de 2 budgets annexes

Le Conseil Communautaire décide de créer les budgets annexes suivants :

- ✓ Budget annexe pour l'implantation de la savonnerie à Huriel afin de pouvoir assujettir l'opération à la TVA et de la récupérer au fur et à mesure des travaux
- ✓ Budget annexe pour l'extension de la ZAC d'Huriel pour également assujettir l'opération à la TVA et la récupérer également au fur et à mesure des travaux

Comité Départemental de la Transition Energétique

Tous les EPCI ont été conviés à une réunion mensuelle pour participer à ce Comité Départemental de la transition énergétique en vue de la création d'un service public de la performance énergétique (SPPEH)

Messieurs JE CHABROL et A. DUBREUIL seront les délégués à ce Comité.

Questions diverses

- ✓ Fermeture d'une classe dans le RPI Audes – Saint Désiré - Chazemais

Le Conseil Communautaire décide de voter une motion contre ce projet afin de faire connaître son opposition. Elle sera rédigée comme suit :

Le RPI Chazemais, Audes, Saint-Désiré se trouve aujourd'hui menacé par une fermeture de classe tout à fait injustifiée et contre laquelle la Communauté de Communes s'élève et tient à faire connaître sa désapprobation.

En effet, il ne nous semble pas légitime de fermer une classe dont les effectifs ne sont pas en baisse. Cette classe accueille, par ailleurs, des enfants de la Maison d'Enfants à Caractère Social ainsi que des enfants

de familles réfugiées qui réclament une attention et un accompagnement particulier. L'équipe enseignante est stable et a géré consciencieusement le déconfinement avec le retour en classe de la totalité des élèves.

La suppression de cette classe viendrait annihiler tous les efforts accomplis pour délivrer aux élèves du milieu rural un enseignement de qualité répondant aux demandes des parents.

Nous nous interrogeons sur l'intérêt à détruire des systèmes qui fonctionnent bien, qui contribuent à maintenir un territoire rural attractif et qui de plus ne sont en aucun cas déficitaires en terme de nombre d'élèves.

Aussi nous demandons à ce que soit faite une meilleure analyse de la situation locale et que ce projet de suppression soit retiré.

✓ Problème du podium

La Communauté de Communes est propriétaire d'un podium depuis 1999. Aujourd'hui, la réglementation nous contraint à faire une vérification par un technicien compétent juste avant l'admission du public sur le lieu de la manifestation. Cela s'avère très compliqué et se pose un problème de responsabilité.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, décide de garder cet équipement dans l'attente d'une avancée du projet du PETR qui effectue un référencement du matériel des communes et qui pourrait à l'avenir en assurer la gestion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La prochaine Assemblée Générale aura lieu le 29 mars 2021 à 18 h 00.